Les ouvriers sans travail

Paris, 14 mars.

Il paraît qu'en ce moment « on peut évaluer à 140,000 le nombre des travailleurs atteints, à Paris, par la crise qui sévit sur le bâtiment ». Ainsi compte le président du conseil municipal de Paris; ainsi parle le correspondant du *Journal de Genève*.

L'état de M. Yves Guyot

Paris, 14 mars.

M. Yves Guyot, si maltraité par les « anarchistes », est en voie de guérison. La *Lanterne* dit que M. Yves Guyot a été frappé à la joue avec un coup de poing américain, et il a reçu derrière l'oreille un coup de couteau qui a glissé sur les os du crâne. Elle ajoute que Mlle Poiret, dite d'Erlincourt, criait pendant la bagarre : « Coupez la tête à Guyot et mettez-la au bout d'une pique. » M. Yves Guyot doit à la police, qu'il avait tant dénigrée, une belle série d'actions de grâces !

La « Lanterne »

La *Lanterne* déclare que personne ne l'a menacée hier de briser ses presses; elle n'a donc pas eu besoin de recourir à la police.

Le « Citoyen et la Bataille »

Le journal le *Citoyen et la Bataille* annonce qu'il est assigné correctionnellement le 20 mars, pour avoir provoqué à des attroupements armés sur la voie publique.

M. Codet

M. Codet, député de la Haute-Vienne, dans une lettre adressée à la *Justice*, déclare qu'il est partisan de la révision et de la suppression du Sénat. Il a voté l'ordre du jour de confiance du 6 mars, parce qu'il avait la conviction qu'une crise ministérielle aurait eu le seul résultat de troubler inutilement le pays.

M. Grévy

Londres, 14 mars.

Le *Times* publie, sur les affaires de France, une correspondance parisienne faisant allusion à l'intention qu'aurait M. Grévy de démissionner.

L'*Agence Havas* dément ce bruit.

Le journal *Paris* dit que dans ses entretiens avec les ministres, M. Grévy a'est toujours montré résolu à exercer les pouvoirs constitutionnels, et il a approuvé complétement les récentes mesures prises contre les manifestants.

Un baptême

Paris, 14 mars

Le baptême de Mlle Marguerite Wilson, petite fille du président de la République, sera célébré samedi prochain.

L'affaire de l' « Union Générale »

Paris, 14 mars.

Les plaidoiries pour l'affaire de l' « Union générale » continuent aujourd'hui.

La police aux trousses de Louise Michel

Lyon, 14 mars

Louise Michel est activement recherchée. Une surveillance active est exercée sur les lieux présumés de sa retraite.

Les manifestants de nationalité étrangère

Paris, 14 mars

Les individus de nationalité étrangère, arrêtés à la suite des dernières manifestations, seront expulsés, après avoir subi leur condamnation.

Un procès de presse

Paris, 14 mars.

M. Boucault, que les journaux républicains ont ont accusé d'avoir envahi et dévalisé une boutique de boulangerie, lors de la manifestation du 9 mars, vient d'assigner en diffamation, devant le tribunal correctionnel de la Seine, le *XIXe Siècle*, la *France* et l'*Intransigeant*.

La France au Tonkin

Paris, 14 mars.

On annonce le rappel de M. Bourée, ministre de France à Pékin, à cause d'un dissentiment dans l'affaire du Tonkin.

On assure que cette mesure a pour objet de bien prouver au gouvernement chinois que la France est décidée à écarter péremptoirement toute la prétention de la Chine sur l'Annam et sur les provinces qui en dépendent.

Les évènements d'Afrique

Tunis, 14 mars.

Le général Forgemol et M. de Lesseps sont arrivés aujourd'hui. M. de Lesseps, avec sa suite, est descendu à l'hôtel de la résidence, où il occupe les appartements de M. d'Estournelles. Il partira demain pour Gabès, où se trouve actuellement le commandant Roudaire. M. Kersablek, lieutenant de vaisseau, accompagne la mission.

Le fils du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin a remis ce matin à M. de Lesseps, de la part de son père, le grand cordon de l'ordre de la couronne des Wendes.

On croit généralement ici que le vice-consul italien à La Goulette, recevra un blâme sévère de son gouvernement pour avoir provoqué le dernier incident à propos d'un fait qui n'aurait dû être considéré que comme un simple faits-divers.

La révolte au lycée Louis-le-Grand

Paris, 14 mars.

Le mauvais exemple d'hier a malheureusement porté ses fruits au lycée Louis-le Grand.

Les *moyens* de la deuxième cour ont voulu suivre les traces de leurs aînés. A la récréation de ce matin, il y a eu des murmures très significatifs et approuvant la conduite de leurs camarades.

Immédiatement, M. le proviseur Gidel, averti de ce qui se passait, a donné des ordres pour prendre les noms des plus mutins et, à midi, quarante élèves ont été renvoyés du lycée.

Par mesure de précaution, six gardiens de la paix ont été mandés pour rester en permanence chez le concierge. Quatre d'entre eux ont été détachés à 2 heures 1/2 et ont été envoyés en faction dans la deuxième cour, en cas où à la rentrée de la classe de l'après-midi, les externes venant du dehors, participeraient avec les mutins.

Beaucoup de curieux, place Gerson pour assister à la rentrée des élèves. Plusieurs gardiens de la paix se tiennent sur la place et contre la porte d'entrée du lycée, par mesure de précaution.

Un coin de l'estaminet du *Café Vachette* a été retenu par la jeune Filippi pour y tenir, à trois heures, le *meeting* dont nous parlons dans le corps du journal. Afin que ce *meeting* soit essentiellement privé, il a fait placer un grand rideau qui coupe la salle de l'estaminet en deux.

Belle affaire, pour ces jeunes gens écervelés, dont l'avenir est peut-être irrémédiablement compromis et pour leurs parents, qui sont civilement responsables des dégâts que leurs enfants ont commis!

ÉTRANGER

Les anarchistes en Espagne

Xérès, 14 mars.

Les tribunaux ont relâché sept des accusés de San-Lucar de Barrameda, faute de preuves suffisantes pour établir leur culpabilité. On leur a rendu leurs papiers.

L'empoisonnement du prince Gortschakoff

Paris, 15 mars.

Nos dernières dépêches de Baden-Baden semblent confirmer les étranges bruits qu'a fait naître la mort subite du prince de Gortschakoff. M. le docteur Schilep, médecin particulier de l'impératrice d'Allemagne, a déclaré que les soupçons concernant un empoisonnement lui paraissaient absolument justifiés par les symptômes constatés pendant l'agonie du prince.

Mme Lina Brann, l'amie du prince, ainsi que son valet de chambre, auraient également exprimé leur conviction que la mort du prince n'a pas été naturelle.

Du reste, le défunt lui-même semble avoir partagé cette opinion, puisque avant d'expirer il a prié les médecins de ne pas donner suite à l'enquête à laquelle ils venaient de se livrer spontanément.

Les revendications italiennes

Paris, 14 mars

Dans le discours prononcé hier par M. Mancini, à la Chambre italienne, nous relevons le passage suivant.

« Nos relations avec la France, continue l'orateur, s'améliorent de plus en plus. Un traité de commerce a été conclu, des ambassadeurs ont été nommés.

» Quant à la question de Tunis, des instructions ont été données afin de trouver un *modus vivendi* n'impliquant pas la renonciation des droits de l'Italie, droits que lui assurent sa position et plusieurs traités antérieurs avec la Régence avant l'abolition de la juridiction consulaire.

« L'Italie n'a pas refusé d'accepter les propositions françaises, mais elle a fait des réserves identiques en substance à celles de l'Angleterre en ajournant sa réponse définitive jusqu'à ce qu'une proposition concrète lui ait été soumise et jusqu'à ce que l'on ait déterminé un régime législatif applicable aux étrangers. »

Nouvelles de Rome

Rome, 14 mars.

Au consistoire qui aura lieu demain, le souverain Pontife préconisera 41 évêques, dont 9 polonais, 2 gréco-ruthènes et 6 italiens.

Il y a aussi des sièges de nouvelle érection.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques solennelles de M. de Maguelonne; elles ont été fort émouvantes. Les journaux catholiques de Rome ont offert plusieurs couronnes de fleurs pour être déposées sur le catafalque.

Les manœuvres Anglaises

Londres, 14 mars.

Une dépêche de Washington, publiée par les journaux anglais, assure que quelques pasteurs protestants américains ont envoyé des adresses de sympathie aux ambassadeurs de Madagascar.

Ceux-ci, en remerciant les signataires, ont parlé des projets de la France comme devant nuire à la civilisation et à la religion à Madagascar, en exprimant l'espoir que les chrétiens d'Amérique s'opposeraient à l'accomplissement de ces desseins.

Une dépêche de Panama annonce qu'au Pérou le parti de la paix gagne du terrain.

Un mariage princier

Bruxelles, 14 mars.

Le *National* dit tenir de bonne source que le prince de Galles, lors de son dernier voyage à Bruxelles, a demandé la main de la princesse Clémentine pour son fils aîné.

Aucun autre journal ne mentionne ce bruit.

L'exposition de l'industrie textile à Berlin

Berlin, 14 mars.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'il est question d'organiser à Berlin une exposition internationale de l'industrie textile.

Les envoyés Malgaches aux Etats-Unis

Washington, 14 mars.

Les envoyés Malgaches ont pris congé du président Arthur.

Ils quitteront Washington demain.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CONFÉRENCE DU CITOYEN RAVEAUD

Comme nous l'avons déjà dit, ce matin, environ cent-vingt auditeurs étaient réunis hier au soir à l'*Estaminet de la Ville de Strasbourg*, afin d'entendre la conférence du citoyen Raveaud, ancien officier de la Commune, ancien condamné à mort des conseils de guerre.

La conférence avait lieu au premier étage, dans une salle formant un vaste rectangle et dans laquelle des bancs de bois avaient été placés pour l'auditoire.

Sur les murs nus, blanchis au lait de chaux, sont accrochés le portrait de Raspail, le père du camphre, et... *Proh Pudor!* le portrait de Monsieur Gambetta !

Sur un plan légèrement élevé, on a placé un vaste bureau qui sert de tribune ; à droite, une table que, par une délicate attention, on a réservé à la presse.

A gauche, nous voyons un meuble essentiellement capitaliste... un robuste coffre fort, menaçant et bardé de fer, orné de serrures nombreuses, complétant les moyens de défense de cette bastille bourgeoise !

L'ORATEUR

M. Raveaud est une vieille connaissance. Il a été officier de la Commune. Il était au faubourg du Temple, qui fut, on le sait, l'un des derniers points de combat du mouvement insurrectionnel de 1871.

Il a habité les Etats-Unis pendant plusieurs années. Il les a parcourus, chose presque incroyable, *à pied*, de l'Atlantique au Pacifique, de la baie d'Hudson aux frontières du Mexique. Il y a exercé tous les métiers : marchand, jardinier, contrebandier, directeur de Théâtre... que sais-je encore ?

Rentré en France, il s'est fait orateur socialiste, collectiviste, anarchiste, suivant les nécessités du moment, avec une souplesse qui marque un esprit délié et des convictions multiples.

Au physique, c'est un homme de quarante-sept ans, sur la tête duquel, il a abondamment neigé; le buste est droit, bien campé, la tête énergique; le regard, vif au repos, prend une intensité phosphorescente, lorsqu'il s'anime.

La voix est nette, chaude. Le citoyen Raveaud parle une langue quelquefois incorrecte, mais incisive, semée de gros sel, et d'une brutale netteté.

Il a dans ses manières une aristocratie native qu'il dissimule mal, malgré des vulgarités voulues. Il dit *monsieur* comme un bourgeois; et fait la révérence comme un aristocrate.

Sa toilette est fort négligée. Il affecte de déposer sa pipe sur la tribune, de parler, son gilet ouvert, et de répéter le mot citoyen, sur toutes les octaves de sa voix.

LE BUREAU

A neuf heures moins un quart, le citoyen Henri Carette monte à la tribune pour engager l'assemblée à élire son bureau. Le citoyen Carette est naturellement élu président à l'unanimité. On lui adjoint comme assesseurs, les citoyens Desmettre et Watteau.

Après quelques mots du citoyen Carette pour engager l'assemblée au calme, et pour inviter les contradicteurs à monter à la tribune après l'orateur, la parole est donnée au citoyen Raveaud, qui parle à peu près en ces termes :

LA CONFÉRENCE

« Citoyens,

« Je suis parfaitement inconnu du plus grand nombre d'entre vous. Malgré cela, je n'hésite pas à venir parmi ces populations si ardentes dans leurs aspirations vers le progrès et la liberté. Cette conférence, faite à l'impromptu, réunit un grand nombre d'auditeurs, ce qui prouve que chaque fois qu'un orateur arbore devant vous, le rouge drapeau de la Révolution sociale, il est sûr d'être entendu et compris.

» Citoyens, qui je suis ? — Un simple soldat combattant pour la cause, à laquelle nous sommes prêts tous à sacrifier notre sang et notre vie. (Applaudissements.)

» Nous vivons à une triste époque de troubles, de haines, de discussions intestines; phénomènes précurseurs d'un orage terrible. La société est en mal d'accouchement ; à nous à l'aider, afin qu'elle enfante la révolution sociale.

» La révolution sociale sera-t-elle un acte d'explosion, une révolte à main armée; sera-t-elle le résultat d'une transformation lente, et graduelle ? En d'autres termes, sera-t-elle violente ou pacifique ? Voilà ce que nous allons étudier ensemble.

» Avant de nous lancer dans le champ des hypothèses et des prévisions pour l'avenir, regardons le présent. Voyons ce qui est. Sondons les plaies sociales pour savoir s'il faudra recourir au médecin ou au chirurgien. »

L'orateur se lance ensuite dans l'exposé de cette doctrine chère aux écoles socialistes et depuis longtemps démontrée absurde par l'expérience économique et le plus vulgaire bon sens, que l'intérêt du patron et l'intérêt de l'ouvrier sont nécessairement en antagonisme, et que le patron est un parasite qui ne produit pas.

Le capital est, pour le citoyen Raveaud, le travail agglomeré, *d'autrui* (sic). Proudhon a déjà dit : « La propriété c'est le vol » ce qui n'empêchait pas Proudhon d'être un défenseur féroce de sa propriété littéraire.

L'orateur étudie ensuite la condition de l'ouvrier dans nos fabriques. Nous citons, en laissant à nos lecteurs le soin de faire la part de l'erreur :

« Dans cette ville de travail, vous êtes embrigadés et jetés dans des bagnes. Forçats, vous tous mes frères, je vous salue. Je vous salue, Lazares du XIXe siècle, ô mes amis, qui n'êtes rien, à qui on jette un salaire péniblement gagné.

» Forçats, la cloche vous appelle, au bagne! — Mais je suis fatigué! — A l'amende. Quand vous travaillez on ne vous paie pas. Quand vous ne travaillez pas, on vous fait payer. (Applaudissements.)

» De six à huit heures, le garde-chiourme est là, il a l'œil américain, il vous surveille pour vous punir. (Applaudissements.)

» A huit heures, la cloche sonne. Forçats, dé jeunez. — Que mangez-vous? Une tartine faite d'un peu de pain et presque pas de beurre. Et puis quelque chose que vous appelez du café, et que j'appelle, moi, de l'eau chaude avec un peu de chicorée.

» Voilà le côté de l'ouvrier; voici le côté du patron. »

Ici, une description parfaitement absurde du patron, de sa paresse, de son inutilité, de sa *non production*; de son rôle dans les discussions d'intérêt avec les ouvriers en grève.

Le tout, présenté avec une certaine habileté, et une perfidie qui échappe à des esprits simples, mais dont des hommes de bon sens auraient facilement raison.

Après cette première partie de la conférence, la séance a été suspendue.

A la reprise de la séance le citoyen Raveaud dit :

« Des bandes ont parcouru Paris en criant : du pain ! du pain! Des boutiques de boulangers ont été pillées. Si ceux qui les ont pillées avaient faim, ils ont bien fait!

» Le pain appartient à tous. L'homme qui demande l'aumône se dégrade. Si j'avais faim, j'enfoncerai la vitrine d'un boulanger, je prendrai du pain et je m'en irai. (Applaudissements prolongés pour cette jolie apologie du vol.)

» Dans cette manifestation, il y avait des mineurs en habit noir, qui crevaient d'indigestion. On a arrêté un rédacteur du *Gaulois*, un des plus sales journaux de Paris, qu'on ne touchera pas avec des pincettes. Les royalistes, les bonapartistes, les orléanistes surtout, et les opportunistes jettent des millions pour créer l'agitation dans la rue, effrayer le petit bourgeois et pousser le peuple dans les bras d'un soi-disant sauveur. (Applaudissements.)

» A nous de lutter. Mais comment ? Devons-nous descendre dans la rue? Non.—Nous serions écrasés. On dit : mais l'armée? — L'armée est toujours l'armée; lorsqu'un chef commande : feu!... elle obéit. Elle tire sur le peuple.

» Et puis, nous serions 20,000 au départ, nous nous retrouverions deux cents au feu, parce qu'il y a toujours des défections ?

» Commençons par la révolution pacifique, par la fédération universelle du prolétariat, pour passer plus tard, au moment venu, dans le domaine de l'action.

» Trois fois le peuple est descendu dans la rue: En 1834, il arbore à Lyon le drapeau noir avec cette fière devise : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant »; il a été battu.

» En 1848, il réclame « du pain ou du plomb »; il est battu.

» En 1871, pendant cette glorieuse période de la Commune, nous sommes deux cent mille : nous avons des fusils, de l'artillerie, de l'argent, des substances et nous sommes vaincus !

» Le sang est mauvaise rosée, il ne faut pas verser inutilement le généreux sang du prolétariat. Ce n'est pas que j'ai peur. Le jour où vous monterez à l'assaut du capital, je serai là, comme j'y étais dans la Commune. J'aime mieux mourir la poitrine trouée par une balle que de crever sur un lit d'hôpital. (Longs applaudissements.)

» Citoyens, faites que Malou puisse écrire ce livre : « *Victoire complète et définitive du prolétariat français !* »

» Vive la République universelle. (Longs applaudissements, mais seulement dans une partie de l'auditoire). »

On discute à la sortie de la séance les doctrines de l'orateur, et nous devons reconnaître que la majorité est hostile à ses théories relativement pacifiques.

PIERRE SALVAT.

L'AFFAIRE DEMARQUETTE viendra vendredi soir devant le Conseil municipal. Le rapport de l'administration a été rédigé par M. Ryo.

On prétend que M. Demarquette aurait déposé une plainte en diffamation contre M. Caudrelier. Cela nous paraît assez invraisemblable.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX a été convoquée la semaine dernière. Elle a tenu trois séances.

Un certain nombre d'entrepreneurs ont été entendus, ainsi que M. Richez, directeur du service des travaux.

M. Alfred Reboux a été désigné comme rapporteur.

La commission est encore convoquée pour vendredi, mais sa tâche ne sera probablement pas terminée avant quelque temps.

LA RUE DE ROHAN. — L'administration municipale a fait afficher l'avis suivant :

« Pendant quinze jours, du 13 au 27 mars, le projet de classement, d'alignement et de pavage de la chaussée de la rue de Rohan, et les pièces qui y sont relatives seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» A l'expiration de ce délai, les 28, 29 et 30 mars, de 2 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de la Mairie de Roubaix, M. Lehoucq, conseiller général, recevra les réclamations et observations sur l'utilité publique de ce projet.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les élèves des anciennes écoles académiques de Roubaix qui désireraient suivre les cours de l'école nationale des arts industriels, devront faire procéder à nouveau à leur inscription et remettre, à cet effet, avant le 1er avril prochain, leur acte de naissance ou toute autre pièce officielle en tenant lieu.

» Les élèves de nationalité française, âgés de moins de 18 ans devront, en outre, être présentés par leurs parents, leurs tuteurs ou correspondants; les élèves d'origine étrangère seront tenus de produire une lettre du représentant de leur nation, qui devra être classée à leurs dossiers.

» Ceux des élèves qui ne se seront pas conformés à cette mesure, à la date précitée, cesseront d'être admis aux cours de l'école, jusqu'au jour où ils auront rempli les formalités prescrites. »

DEUX BANQUETS auront lieu à Roubaix, dimanche 18 mars, anniversaire de la Commune : l'un chez M. Henri Carrette, cabaretier et conseiller municipal, rue de l'Alma. Prix : 2 francs (vin non compris); l'autre, chez M. Maton, estaminet rue des Arts, où siège le cercle de la *Solidarité*.

Ce dernier banquet, auquel les dames seront admises, aura lieu sous la présidence de M. Paul Philippe, président de la *Solidarité*. Le citoyen Emile Raveaud, le conférencier d'hier, est invité; il parlera au dessert. Le chiffre de la souscription est de 2 fr. 50 (vin non compris).

A propos du Cercle de la *Solidarité*, disons en passant qu'il vient de recevoir parmi ses membres — et à l'unanimité — M. François Delebois, conseiller municipal.

M. Emile Moreau, conseiller général, qui se présentait en même temps, n'a pas été admis ; il n'y a eu que six voix en sa faveur.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 13 mars 1883 M. A Scrépel a voté : 1° Pour le projet de loi tendant à reporter de l'exercice 1881 à l'exercice 1882 au titre du budget des dépenses aux ressources extraordinaires (ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses extraordinaires de la télégraphie) un crédit de 798,168 fr. 15 et de 2,800,000 fr.; ces deux sommes représentant un crédit de 3,598,168 fr. 15 non employé sur l'exercice 1881. — 2° Pour le projet de loi portant ouverture au ministre des postes et des télégraphes, sur l'exercice 1883 un crédit extraordinaire de 80,000 fr. pour l'exposition internationale d'électricité de Vienne en 1883.

LA LOTERIE DES INONDÉS D'ALSACE. — On sait que le Comité de la Presse a organisé, au profit des inondés d'Alsace, une loterie qui a produit cent mille francs, et qui a été tirée hier.

Les lots se composaient de toiles signées de nos meilleurs maîtres.

Or, voici ce que nous relevons dans la liste des heureux gagnants :

« 40. (Le Pic), par le n° 472, à M. Gustave Herbaut, de Roubaix.

UNE ENSEIGNE AMUSANTE d'un cabaretier de la rue de Lannoy :

« *A la volonté de Dieu et de mes clients* ! »

TIR A LA CARABINE (Suite). — Béthune. — Société des Volontaires Béthunois, 7e grand concours International, du 13 mai au 4 juin 1883 — 6,000 francs de prix et primes.—Armes de guerre, fusil Gras, tir de précision, ball trap, Flobert.

Clichy.— *Société de Tir, Cercle des Quinze.*— Concours de tir au revolver, offert par le cercle des Quinze à MM. les amateurs et officiers.— Les jeudis 15, dimanche 18, jeudi 22, dimanche 25, lundi 26, jeudi 29, samedi 31 mars, dimanche 1er, jeudi 5 et dimanche 8 avril 1883 — Distance 15 mètres.— Valeur 620 francs.

Hesdin (Pas-de-Calais).—*Société de Tir.* Grand concours annuel les 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 29, et 30 mai 1883. — Cibles à 200 mètres à toutes armes, à pointage découvert sans crochet ni champignon, à 100 mètres toutes armes, à 12 mètres à la carabine Flobert, à 20 mètres au revolver, à 10 mètres au ball-trap. — 5,000 francs de prix et de primes.

Le Havre. — *Société Havraise de tir.* — Grand concours du 13 au 20 mai (semaine de Pentecôte. — 10,000 francs de prix et de primes. — Flobert, revolver, sanglier marchant, toutes armes, armes de guerre, tir de vitesse. — Prix de sociétés. Distances, 12, 20, 45, 170, 225, et 300 mètres.

Saint Quentin. — *Cercles des Carabiniers*, route de Vermand. — 19e grand concours annuel international de tir aux armes de guerre, sanglier mobile, Flobert, etc. ; etc. ; du 22 avril au 9 mai 1883. — Prix et primes 8,000 francs.

Tourcoing (Nord). — Société des Carabiniers Tourquenois (hôtel du Cygne). — Grand concours international de tir à la carabine Flobert (calibre 6 mm). — Distance 12 mètres. — Mouche noire de 7 mm comptant pour 6. — Du 8 avril au 16 juillet 1883. — 2,500 francs du prix.

Versailles. — Société de tir de Versailles. — Grand concours international de tir à toutes armes, pistolet, revolver, armes de guerre, fusil Gras, tir de précision, ball trap, carabine Flobert. — Du 7 avril au 3 mai 1883. — 10,000 francs de prix et primes.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du mardi 13 mars, M. D. Debuchy a voté : 1° Pour le projet de loi tendant à reporter de l'exercice 1881 à l'exercice 1882, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires (ministère des postes et des télégraphes. — Dépenses extraordinaires de la télégraphie), un crédit de 798,168 fr. 15 ; et, de l'exercice 1881 à l'exercice 1882, au même titre du budget, un crédit de 2,800,000 fr., ces deux sommes représentant un crédit de 3,598,168 fr. 15 non employé sur l'exercice 1881. — 2° Pour le projet de loi portant ouverture au ministre des postes et des télégraphes sur l'exercice 1883, d'un crédit extraordinaire de 80,000 fr pour l'Exposition internationale d'électricité de Vienne, en 1883.

EXAMENS. — Comme les années précédentes, les élèves du pensionnat des filles de la Sagesse d'Halluin, ont subi avec succès les examens du brevet de capacité. Ce sont : Mlles Marie Romieux et Marie Somers.

BRILLANT SUCCÈS. — Nous enregistrons avec le plus vif plaisir le brillant succès obtenu, hier, devant la Faculté de Droit de Paris, par l'un de nos jeunes concitoyens.

M. Jean Dumortier, élève de la Faculté catholique de Lille, a été reçu licencié en Droit. On se rappelle que, l'an dernier, il avait conquis le même grade pour la série des Lettres.

Nos félicitations les plus sincères au jeune lauréat.

On écrit de Condé :

« Un maréchal-de-logis de dragons, en garnison à Condé, a été tué d'un coup de pied de cheval.

» Ce jeune homme, âgé de 22 ans, est originaire de Tourcoing, et s'appelle Jules Leplat.

» Il s'était engagé volontairement il y a deux ans. »

SAISIE DE TABAC. — La douane de Roubaix a saisi deux malles, dont le propriétaire est inconnu, qui renfermaient 150 kil. de tabac de Moravie.

BLESSURES. — Lundi dernier, Alphonse Donnais, âgé de 34 ans, demeurant à Tourcoing, rue Borgne chauffeur chez M. Edonard Leclercq, voulut, malgré la défense du contre-maître, aider à replacer une pièce qui manquait à la machine.

Le malheureux tomba sur une balustrade d'une hauteur d'environ deux mètres et se fit de graves blessures à la tête et aux jambes.

Le docteur Cadeau fils lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Le blessé est marié et père de trois enfants en bas âge.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Hier, vers dix heures et demie, un commencement d'incendie s'est manifesté à Tourcoing, chez M. Capelle Spenders, marchand d'étoffes, rue de Tournay.

Le feu, qui avait pris naissance dans la cuisine, se communiquait très rapidement aux maisons environnantes.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, par les passants et quelques pompiers qui s'étaient empressés d'accourir, on fut maître du feu au bout d'un quart d'heure.

EXTRADÉS. — La gendarmerie belge de Bruxelles a remis le 13 mars, vers deux heures du soir, le nommé Jean Berthaz, âgé de 66 ans, ramoneur né à Mandalezan (Savoie), condamné par le tribunal de Moutiers pour faux en écriture.

La gendarmerie belge de Mouscron a remis le 13 mars, vers deux heures du soir, le nommé Léon Meulères, âgé de 24 ans, garçon marchand de vin à Paris, condamné par défaut à 13 mois de prison par le tribunal correctionnel de la Seine pour vol et le nommé Louis Treslin, âgé de 46 ans, horloger né à Paris, condamné par défaut à 8 ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine, tous deux arrêtés à Bruxelles.

LILLE

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Aspirantes au brevet supérieur.* — Lundi ont eu lieu, à la Préfecture, les examens pour le brevet supérieur.

Voici les noms des jeunes filles admises à subir les épreuves orales :

Mlles Boitot, Couvez, Cheval, Dansette, Debruyne, Bruyère, Descamps, Delahay, Depecker, Dufour, Duyck, Dumé, Guillemand, Lantoine, Mulier, Noé, Paquet, Planque, Schwartz, Thinot, Varlet.

LE GÉNÉRAL PROUVOST. — Parmi les nominations de généraux que nous avons annoncées il y a quelques jours, il en est une qui nous intéresse particulièrement.

M. le colonel Prouvost, du 92e, est un de nos concitoyens, qui fit toutes ses études à l'ancien collége de Lille. Presque chaque année, il revient passer quelques jours au milieu de sa famille et les nombreux amis qu'il a conservés ici. De taille moyenne, mince, vif, le colonel Prouvost est l'activité en personne ; il est passionné pour son métier, qu'il connaît à fond ; il a les états de services les plus brillants et a pris part à presque toutes les campagnes depuis vingt-cinq ans.

Entré à l'école Saint-Cyr, en 1848, il en sort sous-lieutenant en 1850; lieutenant en 1853 ; il est promu au grade de capitaine en 1855 ; adjudant-major en 1857; chef de bataillon en 1867; lieutenant colonel en 1870; colonel en 1875.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1855, et officier en 1880 ; il est décoré de la médaille de Sardaigne et des médailles de Crimée et d'Italie. Il compte trois campagnes en Afrique, une en Crimée, une en Italie, et la campagne de Tunisie ; il a été plusieurs fois blessé, notamment à la bataille de Wœrth, en 1870.

ARMÉE. — M. le général de brigade Mathieu (Henry), promu par décret du 10 mars, est nommé au commandement de la 8e brigade d'infanterie (4e division, 2e corps d'armée) et des subdivisions de région de Laon et de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, en remplacement de M. le général d'Andlau, mis en disponibilité sur sa demande.

M. le général de brigade Masselin, promu par décret du 10 mars, est nommé directeur du service du génie de la 1re région, à Lille, en remplacement de M. le général Weynand, décédé.

M. de Ricouart d'Hérouville (Adolphe-Marie), lieutenant-colonel du 36e régiment d'infanterie, est nommé colonel, en remplacement de M. Drouet, admis à la retraite. —Affecté au 43e régiment d'infanterie.

INFANTERIE.—Par décret en date du 13 mars, ont été promus dans l'arme de l'infanterie et ont reçu les affectations ci-après indiquées, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel : M. Michaud (Gaspard-Edmond), lieutenant-colonel du 139e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Mathieu, promu général de brigade. — Affecté au 1er régiment d'infanterie.

Au grade de chef de bataillon ou major (Choix. Emploi de major). M. Joxe (Auguste-Clément), capitaine adjudant-major du 20e bataillon de chasseurs à pied, en remplacement de M. de Peretti, mis en activité hors cadre (service d'état-major).— Affecté au 73e régiment d'infanterie.

GENDARMERIE. — A partir du 1er avril prochain, la brigade de gendarmerie actuellement rue de Brigode, sera logée à la nouvelle caserne, boulevard Louis XIV.

Le *Petit Nord* annonce que plus de vingt énormes caisses renfermant des costumes et des armures pour la représentation d'*Aïda* sont arrivées.

En effet, nous croyons savoir que tout l'attirail de la pièce, costumes, accessoires et cartonnages, sont à Lille, non pas depuis quelques jours comme semble l'indiquer notre confrère, mais bien depuis le mois de juillet ou d'août de l'an dernier.

ARRESTATIONS. — La police a arrêté : pour abus de confiance au préjudice de M. François Demailly, la nommée Anne-Louise Bercaud, veuve Colson; pour vol de galoches et de pantalon et complicité de vol, Edouard Flinois, 22 ans, et Jules Desmaret, 17 ans; pour vol et vagabondage, Guldenlops, 16 ans; pour violences légères et voies de fait, Alfred Hoyaux, 28 ans; pour vol d'un fromage de Hollande, Prosper Bonamis, 17 ans.

On lit dans le *Propagateur* :

« La cabaretière arrêtée rue des Pont-de-Comines, sous l'inculpation d'excitation de filles mineures à la débauche, est la femme Gilbert.

» De plus, on a dressé procès-verbal à la charge de la femme F..., cabaretière, quai de la Basse-Deûle, prévenue du même délit.

» Depuis l'application de la loi stupide sur la liberté des cabarets il s'est créé tant de ces établissements, que beaucoup de titulaires ne pouvant faire face à leurs affaires ont recours à cette ignoble industrie qui les conduit devant le tribunal correctionnel quand le délit d'excitation peut-être établi, ce qui n'est pas facile, car ils prétendent que les filles qu'ils exploitent sont des servantes. En présence de ces allégations l'autorité est impuissante, jusqu'à ce qu'elle puisse constater le délit d'excitation à la débauche.

» En attendant, la loi qui autorise la création des cabarets sur une simple déclaration faite au maire est une de celles qui favorise le plus la démoralisation générale. En voilà une loi qui aurait bien besoin d'être révisée ! »

BRULURES. — Avant-hier, à 7 heures et demie du soir, la demoiselle Sophie Lepoutre, âgée de 20 ans, sans profession, demeurant rue du Cirque, n° 11, était en train de se chauffer, lorsque le feu prit à ses vêtements. Les brûlures qu'elle a ressenties sont heureusement légères; dans une dizaine de jours au plus il n'en restera plus trace.

ACCIDENT. — Hier, à dix heures du matin, dans la filature de M. Delebart-Mallez, rue du Long-Pot, le nommé Antoine Decock, déboutreur, âgé de 44 ans, a eu le poignet pris dans une roue d'engrenage, et les chairs déchirées, usées jusqu'à l'os.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille 15. — *Thermomètre.*—Température à 2 h. +2° 5/10. *Baromètre.*— 763, baisse 3 mm. (Variable. *Etat de l'atmosphère.* — Temps froid, ciel couvert.

Vent. — Nord Nord Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 13 mars 1883.

M. V. Hassebroucq, maire, *président.*
M. G. Glorieux, *secrétaire.*

M. Darras, Duvillier, *en voyage;* Debaene, *empêché :* Pollet, Fonrilgnie, Rasson, Dupont-Jevenois, Vienne, Apprédéris, *absents.*

Le Conseil municipal :

Adopte les conclusions du rapport présenté par M. Debaene, au nom de la Commission de la voirie, au sujet du règlement des alignements des routes départementales n° 14 et 22, dans la traverse de Tourcoing;

Homologue les plans définitifs, devis et conventions pour l'érection d'un kiosque de musique sur la place des Nonnes;

Déclare : 1° qu'il n'y a pas lieu, pour la ville, d'acquiescer aux modifications qui ont été apportées, par la Compagnie du Nord-Est, et que cette Compagnie propose de maintenir, à la configuration et au périmètre de la cour des voyageurs de la station des Francs, sur la ligne de Tourcoing à Menin ;

2° Qu'il n'y a pas lieu de consentir à ce que la parcelle de terrain figurée au plan, sous les lettres A B C D, située à l'angle de la route départementale n° 22 et la rue latérale, soient distraites de la surface originairement affectée à la station ;

3° Émet le vœu que M. le ministre des travaux publics ne donne pas son adhésion à la distraction dont il s'agit, et contraigne la Compagnie à rétablir la cour des voyageurs, avec ses quatre vingt mètres de façade ;

4° Autorise enfin le Maire à soutenir et intenter toutes actions en justice pour exiger de la Compagnie l'exécution entière et complète des engagements par elle pris en 1874;

N'est pas d'avis d'intervenir dans la construction et l'installation d'un hôpital maritime pour le traitement des enfants scrofuleux et rachitiques; mais, dans le cas où il serait donné suite au projet forme par un particulier pour en construire et installer un semblable, la ville s'engagerait à entretenir deux bourses pour garçons et deux bourses pour filles et, en outre, les trousseaux nécessaires ;

Vote une demi bourse communale pour une jeune sourde-muette ;

Renvoie à l'examen de la Commission des finances une demande d'augmentation de subvention municipale formulée par le Cercle harmonique des *Amis réunis*;

Émet un avis favorable à l'approbation des procès-verbaux de réception définitive des travaux exécutés à l'Hospice général;

Renvoie à l'examen des Commissions des travaux, de l'instruction publique et des finances ;

1° Les plans et devis d'un avant projet de construction de deux groupes scolaires au Brun-Pain ;

2° D'un projet d'agrandissement de la cour de l'école de garçons de la Glaine ;

3° D'un projet d'installation d'ateliers pour bois et fer dans plusieurs écoles de garçons : le tout à réaliser au moyen d'un emprunt à la Caisse des écoles et de subventions à solliciter de l'Etat et du département.

Présidence de M. L. LELOIR, adjoint

Émet un avis favorable à l'autorisation à accorder à la fabrique de l'église Notre-Dame, aux Hospices et à la Congrégation des Petites Sœurs des pauvres, pour accepter divers legs faits par Madame veuve Antoine Dewavrin.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du m